

N° 2022-175

OBJET :*Tourisme – Approbation du budget
primitif 2023 de l'OTVA*

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 9 novembre 2022

Présents :

Mmes CASTEX Margaux, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....23
pour :.....23
contre :.....00
abstention :.....00

Procuration a été donnée par Aube MARULLAZ à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, tel qu'il a été voté par son comité de direction réuni le 9 novembre 2022. Il souligne que ce budget a été établi sur la base d'une participation de la CCHC d'un montant identique à celui versé en 2022, soit 415 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps tel qu'il lui a été présenté,
- **décide** de verser, pour 2023, une participation de 415 000 euros à l'OTVA,
- **charge** Monsieur le Président ou son représentant des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

